



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

# Consultations psychologiques

## Demande d'intervention

Document à faire compléter par le prestataire et à retourner à votre mutualité régionale

### Données personnelles

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Collez ici une vignette jaune  
du bénéficiaire de l'intervention

### A compléter par le prestataire

Date de prestation	Montant

Date de prestation	Montant

Je soussigné(e) ..... prestataire dans :

- Centre de planning
- Service de Santé mentale
- Polyclinique
- Maison médicale
- Centre à approche pluridisciplinaire et spécifique (asbl)
- Autre : .....

Je soussigné(e) ..... prestataire reconnu  
par la Commission des psychologues

Numéro d'agrément du prestataire : .....

certifie avoir assuré les séances de psychologie clinique susmentionnées.

Date : \_ \_ - \_ \_ - \_ \_

Signature du prestataire

Cachet du prestataire

## Conditions d'intervention

- > Intervention jusqu'à 15 euros par séance, à raison de maximum 180 euros par année civile, sans plafond du nombre de séances.
- > Intervention pour des séances psychologiques individuelles, familiales, de couple ou collectives effectuées :
  - par un psychologue, agréé par la Commission des psychologues ([www.compsy.be](http://www.compsy.be)), salarié ou indépendant, travaillant en cabinet privé, institution ou en milieu hospitalier
  - dans un centre de planning familial ou de consultation conjugale financé par la Région wallonne ou la Commission Communautaire française ou la Commission Communautaire commune (Cocof ou Cocom)
  - dans un service de santé mentale financé par la Région wallonne ou la Commission Communautaire française ou la Commission Communautaire commune (Cocof ou Cocom)
  - dans une polyclinique, une maison médicale ou un centre pluridisciplinaire (asbl)
  - en milieu hospitalier

**Besoin d'une information complémentaire ?**

**N'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste,  
ou à surfer sur [www.mc.be](http://www.mc.be)**

Nous traiterons ces données conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. A l'exception des données médicales et sociales personnelles, ces données pourront être utilisées pour promouvoir des services de la MC et de ses mouvements avec lesquels la MC a conclu un accord de collaboration. Vous avez le droit de consulter ou de corriger les données qui vous concernent.